



PRIX DE LA DAME A LA LICORNE - AMIS DU MUSÉE DE CLUNY

Règlement

Préambule

La société des Amis du musée de Cluny (association loi 1901) a pour objet de soutenir le musée de Cluny - musée national du Moyen Âge et de mieux faire connaître l'art, l'histoire et le patrimoine du Moyen Âge.

Elle décerne à cet effet, chaque année, le **prix de la Dame à la licorne - Amis du musée de Cluny** selon les modalités suivantes :

Article 1 : objet du prix

Le prix récompense un ouvrage dont le thème principal relève des centres d'intérêt du musée de Cluny -musée national du Moyen Âge.

Article 2 : critères de sélection

L'ouvrage retenu doit avoir été publié en français dans les douze mois précédant la première réunion du jury, qui a lieu en mai. Les traductions sont acceptées. Il présente un travail original et scientifique tel que, par son sujet et sa rédaction, il soit accessible à un public cultivé mais pas nécessairement spécialiste.

Ne peuvent concourir :

- les ouvrages écrits ou préfacés par l'un des membres du jury ;
- les rééditions.

Si un membre du jury a un lien avec un ouvrage sélectionné ou son auteur, il peut participer aux débats mais s'abstient de voter à son sujet.

Article 3 : jury

Composition

Le jury comprend de sept à neuf membres, répartis selon les différents centres d'intérêt couverts par le prix :

- histoire de l'art et archéologie : deux membres ;
- histoire : deux membres ;
- littérature et musique : un membre ;
- personnalités qualifiées : de un à trois membres ;
- lauréat de l'année précédente : un.

Ils sont nommés par le conseil d'administration des Amis du musée de Cluny.

Le jury désigne son président parmi ses membres.

Durée du mandat

Les membres du jury sont nommés pour un mandat de trois ans, renouvelable une fois, à l'exception du lauréat de l'année précédente, qui ne siège que pour l'édition en cours.

Article 4 : modalités de sélection des ouvrages

Pré-sélection

Chaque membre du jury propose au maximum deux livres, avant le 30 avril. Il en communique les titres au secrétariat du jury, qui constitue une liste et la diffuse auprès des autres membres.

Sélection des finalistes

Au cours d'une première réunion au mois de mai, chaque membre du jury présente et argumente ses choix. Le jury retient quatre livres au maximum.

Le secrétariat assure la collecte des ouvrages et les met à disposition des membres du jury.

Sélection finale

Une deuxième réunion a lieu en septembre pour désigner le lauréat. Au cas où des membres du jury sont empêchés de participer à cette réunion, ils communiquent leur choix au secrétariat du prix.

En cas d'ex-æquo, la voix du président est prépondérante.

Le jury est souverain. Ses délibérations sont confidentielles et ses décisions sont sans appel. Il se réserve la possibilité de ne pas attribuer de prix.

Article 5 : remise du prix

Le prix est doté de 2 000 €.

Il est remis au cours d'un événement organisé par les Amis du musée de Cluny. Le président de ces derniers remet le prix au lauréat.

Article 6 : secrétariat du jury

Le secrétariat du jury est nommé par le conseil d'administration des Amis du musée de Cluny.

Il est en charge de l'organisation du prix :

- réunions du jury ;
- rédaction et diffusion des comptes rendus ;
- contacts avec les éditeurs et les membres du jury ;
- organisation de la soirée de remise du prix.

Article 7 : collaboration des éditeurs et de la société des Amis du musée de Cluny

L'éditeur de l'ouvrage lauréat et la société des Amis du musée de Cluny travaillent de concert à la promotion de l'ouvrage primé (apposition d'un bandeau mentionnant l'intitulé du prix, envoi d'un communiqué de presse, etc.).